

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2266

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure spéciale au nom de la commission des finances

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	5 000 000	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de la cantine à 1 euro ou des petits déjeuners gratuits à l'école sont une avancée considérable pour la santé nutritionnelle des enfants et favoriser leur accès à une alimentation de qualité. Cependant, ces dispositifs sont inadaptés à Mayotte, où les enfants, en grande majorité, ne prennent pas de petit déjeuner. Pourtant, Mayotte est dans une situation de très grande pauvreté (77 % des personnes sont en situation de pauvreté). Il s'agit d'un« territoire en urgence

alimentaire » qui ne dispose de presque aucune cantine. Un système spécifique et adapté doit donc être créé pour donner accès une alimentation nutritionnelle et de qualité aux enfants de Mayotte.

Le présent amendement vise donc à prélever 5 millions d'euros sur l'action 11 *Systèmes d'information du programme* 124 *Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales* pour abonder du même montant l'action 23 *Pacte des Solidarités* du programme 304 *Inclusion sociale et protection des personnes* afin de financer la création d'un dispositif adapté sur le territoire de Mayotte.